



FOOT

Vendredi
27
Oct 2017

n°386

93

Le dispositif FAFA revient.

Les dispositifs du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la saison 2017-2018 sont ouverts. Ils concernent les chapitres de l'emploi, de l'équipement, du transport et de la formation.

Pour cette saison 2017-2018, la Fédération Française de Football a dégagé une enveloppe de 15 millions d'euros pour le développement et la structuration du football amateur. Ce Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), géré par la Ligue de Football Amateur (LFA), est destiné aux 22 Ligues, 90 Districts et 17000 clubs amateurs. Il peut financer de l'emploi, de l'équipement, du transport et de la formation. Les collectivités locales peuvent également bénéficier d'aides pour le financement d'équipement.

Pour plus d'informations: [cliquez ici](#)



infos District...infos District...infos District

INFORMATIONS GENERALES

PAGES 2 à 3 : Infos District

PAGES 4 à 8: PV Commission Sportive Générale

PAGES 9 à 13: PV Commission Départementale des Statuts et Règlements

PAGE 16 : Informations Générales du District

L'AS Courneuvienne , Aubervilliers et Blanc-Mesnil au 7e ciel !

Seul le football et la Coupe de France en particulier peut réserver ce genre de sentiments qui habite aujourd'hui les supporters et les joueurs de l'AS Courneuvienne. Promu en D1 cette saison, l'équipe fanion dirigée par Soihili Khadafi vit un rêve éveillé depuis le début de son aventure. Après avoir éliminé successivement, Le Chesnay, Vaires –sur-Marne, Mitry-Mory et dimanche l'équipe de Grigny invincible depuis le début de la saison. C'est Grigny qui avait pourtant ouvert le score à la demi-heure de jeu et qui menait à la pause avant que Amine Chamma l'ex joueur de Levallois, L'AS Courneuvienne égalise à la reprise. Grigny a repris l'avantage par Coulibaly mais La Courneuve a de nouveau égalisé par Leger (67e) avant de reprendre l'avantage par Kharkhache (80e) et Dia (86e). L'AS Courneuvienne sera donc présent au 7e tour qui verra l'entrée en lice des clubs de Ligue 2.



[La réaction des coaches: ici](#)

ELU DE PERMANENCE :

Monsieur Gérard VIVARGENT sera à votre écoute durant ce week end pour tous les problèmes que vous pourriez avoir lors de vos rencontres des **28 et 29 octobre 2017**.

Vous pouvez le contacter au **06 50 13 11 45**.



infos District...infos District...infos District

Nouvelle version Footclubs Compagnon

La nouvelle version de l'application Footclubs Compagnon (v2.2.0) est déjà disponible sur le Play Store et le sera dans les jours à venir sur l'Apple Store.

La mode de récupération des données a été revue, le rafraîchissement se fait dorénavant à la demande :



- 1ère connexion : l'ensemble des données du club sont chargées.

- Connexions suivantes : pas de récupération des données. Sont affichées les données chargées lors de la première connexion ou lors de la dernière synchronisation s'il y en a eu une réalisée entre temps.

- Les synchronisations : pour mettre à jour les données de l'application, l'utilisateur doit dorénavant réaliser une synchronisation manuelle en cliquant sur le bouton prévu à cet effet dans le bandeau du haut de l'application.

- Cette opération peut prendre plusieurs minutes en fonction de la taille du club, de la qualité du réseau, du nombre de demandes simultanées.

- Il est inutile d'effectuer des synchronisations à chaque utilisation de l'application.

- Une synchronisation hebdomadaire ou en début de week-end suffit généralement.

Passage à l'heure d'hiver dimanche 29 octobre

Le dimanche 29 octobre, nous passerons à l'heure d'hiver :

Il conviendra alors de reculer nos montres d'une heure, à 03h00 du matin, il sera 02h00.



Commission Sportive Générale

27 Octobre 2017

Réunion du 27 Octobre 2017

Nouveau décompte des points à partir de cette saison :

Match gagné : **3 points**

Match nul : **1 point**

Match perdu : **0 point**

Erreur administrative de la part du club : **0 point**

Pénalité, forfait : **-1 point**

Feuille de Match Informatisée

Toutes les catégories sont concernées par la FMI hormis les Critériums U13, U11 et U16 F pour cette saison.

Les matches de Coupes s'effectuent sur format papier.

. En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,

. En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

. En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier (notamment pour les compétitions en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :

- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.

- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou

Commission Sportive Générale

27 Octobre 2017

un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

En résumé :

FMI : Tablette du club recevant

Feuille de match papier :

Sur Footclubs Compagnon (application)

ou

Licences imprimées par le club sur papier

ou

Présentation pièce d'identité avec photo et demande de licence 2017/2018 ou certificat médical

Matches remis

Seniors

D1 Flamboyants de Villepinte/Sevran Fc : 12/11/17
D2 A Tremblay Fc 2/Bourget Fc : 28/1/18
D2 A Fc Montfermeil 2/Fc Bourget : 18/2/18
D3 A As Paris/Ofc Pantin 2 : 12/11/17
D3 A Af Bobigny 3/As Paris : 28/1/18
D3 A Af Bobigny 3/Gournay Fc :
D3 B Espérance Paris 19è 2/Sc Dugny : 28/1/18
D4 B Ménilmontant 1871/Flamboyants de Villepinte 2 : 12 /11/17
D5 A As Plaine Victoire/Championnet Sports : 12/11/17
D5 A As Plaine Victoire/St Denis Fc : 17/12/17
D5 A As Victory/Paris Sport Culture : 12/11/17
D5 B Etoiles d'Auber/Gournay Fc 2 : 17/12/17
D5 B Paris Gaëls Ai 2/Etoiles d'Auber : 21/1/18
D5 B Etoiles d'Auber/Figuig Armpd : 28/1/18
D5 B Cs Villetaneuse 2/Usm Gagny 2 : 12/11/17
D5 C Antillais Paris 19è/Acs Jwa Di Jwé 93 : 12/11/17

U19

D1 Cs Villetaneuse/Rsc Montreuil : 17/12/17
D1 Espérance Paris 19è/Fc Bourget : 17/12/17
D2 A Villemomble Sports 2/Es Parisienne 2 : 12/11/17
D2 A As Bondy/Cms Pantin : 17/12/17
D2 B Tremblay Fc/As La Courneuve : 12/11/17
D2 B Tremblay Fc/Af Bobigny 2 : 17/12/17
D3 A Championnet Sports/Fa Le Raincy : 12/11/17
D3 A Championnet Sports/Fcm Aubervilliers 2 : 17/12/17
D3 C So Rosny/Esc Paris 20 : 12/11/17
D3 C Vaujours Fc/Fc Romainville : 17/12/17
D3 B Espérance Paris 19è 2/Usm Audonienne : 12/11/17

Commission Sportive Générale

27 Octobre 2017

D3 C Vaujours Fc/Af Paris 18 : 12/11/17
D3 C Af Paris 18/Epp Gervaisienne : 17/12/17

U17

D1 Montfermeil Fc 2/Es Parisienne : 17/12/17
D2 A Af Epinay 2/Villemomble Sports 2 : 12/11/17
D3 A Flamboyants de Villepinte/Neuilly Plaisance Sports : 12/11/17
D3 B Gournay Fc/Antillais Paris 19è : 12/11/17
D3 B Drancy Fc/Gournay Fc : 17/12/17
D4 A Af Bobigny 3/Us Paris 11 : 17/12/17
D4 B Esc Paris 20/Pierrefitte Fc : 12/11/17
D4 B Rsc Montreuil 2/Pierrefitte Fc : 17/12/17
D4 C Fc Pantin/Fc Romainville 2 : 12/11/17
D4 C Villemomble Sports/Epp Gervaisienne : 12/11/17
D4 D Cms Pantin/Sc Dugny 2 : 12/11/17

U15

D2 A Espérance Paris 19è 2/Cosmos Fc : 2/12/17
D3 A As Bondy 2/Es Stains : 2/12/17
D3 A Vaujours Fc/Fc Aulnay : 2/12/17
D4 B Af Paris 18/Csm Ile St Denis : 20/1/18
D4 C St Denis Us 3/Usm Audonienne 2 : 13/1/18
D4 D As Paris/Ja Drancy 4 : 20/1/18
D4 D Antillais Paris 19è/Sevran Fc 2 : 2/12/17
D4 D Enfants de la Goutte d'Or/Neuilly Plaisance Sports : 2/12/17
D5 A Uf Clichois 3/Fc Romainville 3 : 13/1/18
D5 A Fc Romainville 3/Sfc Neuilly 4 : 2/12/17
D5 A Sfc Neuilly 4/Paris International : 13/1/18
D5 A Fc Aulnay 2/Sfc Neuilly 4 : 20/1/18
D5 C Fc Pantin/Esc Paris 20è : 20/1/18
D5 E Antillais Paris 19è 2/Pierrefitte Fc 2 : 13/1/18

Anciens

D3 A Antillais Aulnay/Uf Clichois 2 : 12/11/17
D3 A Acs Jwa Di Jwé 93/So Rosny 2 : 12/11/17
D3 A Acs Jwa Di Jwé 93/Martinique Guadeloupe : 17/12/17
D3 A Figuiq Armpd/Crampons Parisiens : 17/12/17
D3 B Benfica Portugais Paris 19è/Cap Nord 2 : 12/11/17

Super Vétérans

Poule C Esd Montreuil 2/Fc Villepinte 2 : 28/1/18
Poule C Fc Coubronnois/Fc Noisy le Grand : 28/1/18
Poule D Espérance Aulnaysienne/As Mur Rideau : 28/1/18

Commission Sportive Générale

27 Octobre 2017

Futsal

D1 Ab St Denis/Es Parisienne : 2/12/17
D1 Paris Lilas Futsal/Afc Ile St Denis : 2/12/17
D1 Drancy Futsal 2/Cité Sport Culture : 2/12/17
D1 Blanc Mesnil Sf/Drancy United : 7/11/17
D1 Sporting République/Noisy le Grand Futsal : 23/11/17
D1 As La Courneuve 2/Ac Montreuil : 2/12/17
D1 Es Parisienne/Drancy Futsal 2 : 21/12/17
D1 Cité Sport et Culture/Sporting République : date à fixer
D1 Noisy le Grand Futsal/As La Courneuve 2 : 15/12/17
D1 Cité Sport et Culture/Es Parisienne : 10/2/18
D1 Noisy le Grand Futsal/Paris Lilas Futsal : 10/2/18
D1 Afc Ile St Denis/Noisy le Grand Futsal : 13/11/17
D1 Blanc Mesnil Sf/Es Parisienne : date à fixer
D1 Paris Lilas Futsal/Ab St Denis : 10/3/18
D1 Sporting République/Ab St Denis : 21/12/17
D1 Noisy le Grand Futsal/Drancy Futsal 2 : 10/11/17
D1 Drancy United/Ac Montreuil : 18/12/17
D2 A Sevrans Fu 2/Paris Lilas Futsal 2 : 18/11/17
D2 A Paris Sport Culture/As Romilly : 4/12/17
D2 A Paris 18 Futsal/Neuilly Futsal 2 : 3/5/18
D2 A Espace Jeune Charles Hermite 2/As Montreuil Bel Air : 27/1/18
D2 A As Romilly/Paris Lilas Futsal 2 : 21/11/17
D2 A As Romilly/Paris 18 Futsal : 14/11/17
D2 A Sevrans Fu 2/As Jeunes Aulnay : 16/12/17
D2 A Bagnolet Fc 2/Fc Sevrans : 20/12/17
D2 A Vivacité/Fc Sevrans : 10/3/17
D2 A Fc Sevrans/Paris 18 Futsal : 18/11/17
D2 A Vivacité/As Jeunes Aulnay : 18/11/17
D2 A Paris 18 Futsal/As Montreuil Bel Air : 11/1/18
D2 A Paris 18 Futsal/Vivacité : 21/12/17
D2 A Paris Sport Culture/Fc Sevrans : 13/11/17
D2 A Fc Sevrans/As Jeunes Aulnay : 2/12/17
D2 A As Montreuil Bel Air/Vivacité : 14/12/17
D2 A Vivacité/As Romilly : 5/5/18
D2 A Neuilly Futsal 2/Vivacité : 10/2/17
D2 A As Jeunes Aulnay/Paris 18 Futsal : 10/11/18
D2 B Aulnay Nord Plus/Drancy Futsal 3 : 18/11/17
D2 B Sport Ethique Livry/Fc Romainville : 16/12/17
D2 B Sport Ethique/Sevrans Fu 3 : 10/3/17
D2 B Pierrefitte Fc 2/Us Métro Paris Nord : 1/12/17
D2 B Sevrans Fu 3/Cité Sport Culture 3 : 16/12/17
D2 B Us Métro Paris Nord/Aulnay Nord Plus : 13/11/17
D2 B Cité Sport Culture 2/Drancy Futsal 3 : 2/12/17
D2 B Vue d'Ensemble/Us Métro Paris Nord : 16/12/17
D2 B Vue d'Ensemble/Karma Fsc : 10/3/18
D2 B Karma Fsc/Sport Ethique : date à fixer
D2 B Pierrefitte Fc 2/Karma Fsc : 10/2/17
D2 B Sevrans Fu 3/Karma Fsc : 2/12/17

Commission Sportive Générale

27 Octobre 2017

D2 B Karma Fsc/Aulnay Nord Plus : 16/12/17
D2 B Sevran Fu 3/Tallulah : 18/11/17
D2 B Tallulah/Vue d'Ensemble : 30/3/18
D2 B Sport Ethique/Tallulah : 10/2/17
D2 B Tallulah/Fc Romainville : 9/3/18
D2 B Tallulah/Pierrefitte Fc 2 : 15/12/17
D2 B Aulnay Nord Plus/Tallulah : 2/12/17

Feuilles de matches en retard

1ère demande :

Seniors Coupe **Cs Villetaneuse**/Uf Clichois du 22/10/17
U19 Coupe **So Rosny**/Flamboyants de Villepinte du 22/10/17
U19 Coupe **Noisy le Grand Fc**/Es Stains du 22/10/17
U17 Coupe **So Rosny**/Es Stains du 22/10/17
U17 Coupe **As La Courneuve**/Fc Aulnay du 22/10/17
U15 Coupe **OI Noisy le Sec Banlieue 93**/As La Courneuve du 21/10/17
U15 Coupe **Fc Bourget**/Af Paris 18 du 21/10/17
U15 Coupe **Csl Aulnay**/Uf Clichois du 21/10/17
U15 Coupe **So Rosny**/Sc Dugny du 21/10/17
U15 D5 E **Antillais de Paris 19è 2**/Af Paris 18 2 du 21/10/17
U13 Coupe **As Jeunesse Aubervilliers**/Espérance Paris 19è du 21/10/17
U11 Coupe **Uf Clichois**/Af Paris 18 du 21/10/17
Cdm Coupe **Sc Buttes Chaumont**/Ofc Couronnes du 22/10/17
Cdm Coupe **Cs Villetaneuse**/Cosmos Fc du 22/10/17
Anciens Coupe **As Paris 18**/Fc Aulnay du 22/10/17
Super Vétérans Coupe **Drancy Fc**/Amicale Fc du 22/10/17
Futsal D2 B **Drancy Futsal 3**/Us Métro Paris Nord du 13/10/17

2è demande :

U19 D2 A **Cosmos Fc**/Cms Pantin du 15/10/17
U17 D1 **OI Noisy le Sec Banlieue 93**/Csl Aulnay 2 du 15/10/17
U17 D3 A **Championnet Sports**/Enfants de la Goutte d'Or du 15/10/17
U17 D4 B **Fc Solitaires Paris Est 2**/Esc Paris 20 du 15/10/17
U17 D4 B **Es Parisienne 2**/Ofc Couronnes 2 du 15/10/17
U17 D4 D **Cms Pantin**/Ca Romainville du 15/10/17
U17 D4 D **Sc Dugny 2**/Neuilly Plaisance Fc du 15/10/17
U15 D4 D **As Paris**/Antillais de Paris 19è du 14/10/17
U11 Coupe **Pierrefitte Fc**/Championnet Sports du 14/10/17
U11 Coupe **Flamboyants de Villepinte**/Etoile Fc Bobigny du 14/10/17
U11 Coupe **Blanc Mesnil Sf**/Fc Romainville du 14/10/17

3è et dernière demande :

Futsal D2 B **VUE D'ENSEMBLE**/Sport Ethique du 7/10/17

Commission Départementale des Statuts et Règlements

17 Octobre 2017

Rappel : Les joueurs, éducateurs et dirigeants convoqués en Commission doivent se présenter devant les Commissaires munis de leurs licences ou en cas d'oubli, d'une pièce d'identité officielle, permettant à la Commission de s'assurer de leur identité.

Réunion du 17 Octobre 2017

Présents : M. Jack BLACHERE (Président), Mme Djaimila CAHOUCHE BENSLIMANE, MM. Marcel FRIBOULET, Jamal SOUADJI, Manuel COBO, Nordine BENSERRAI, Didier GIRAUDEAU, Mohamed RAOUADI (CDA), Gérard VIVARGENT (CD).

Assiste : M. Eric TEURNIER (Administratif).

U15

D2 A 51402.1 Espérance Paris 19è 2/Cosmos Fc du 14/10/17

La Commission,

Après examen des pièces au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que l'équipe visiteuse est arrivée au stade à 15h30 pour un match devant débuter à 15h00,

Constatant que l'arbitre n'a pas souhaité faire jouer le match,

Constatant que la Mairie de St Denis a transmis une attestation justifiant une panne de véhicule durant le trajet,

Regrettant l'absence d'e-mail de la part du Cosmos Fc,

Considérant que ces pannes sont à répétition concernant le transport de Jeunes de ce club mais que l'attestation municipale fait foi,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort

Dit match à jouer à une date ultérieure à fixer par la CSG,

Frais d'arbitrage à la charge de Cosmos Fc,

Demande au Cosmos Fc d'envisager un autre moyen de transport pour ses jeunes si les cars municipaux venaient à nouveau à tomber en panne.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U11

Coupe 53489.1 Es Stains/St Denis Us du 14/10/17

La Commission,

Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que les deux équipes étaient présentes mais que les infrastructures étaient fermées empêchant la tenue de la rencontre,

Constatant qu'un e-mail municipal est parvenu au District le mardi suivant justifiant la ferme-

Commission Départementale des Statuts et Règlements

17 Octobre 2017

ture des installations par une mauvaise lecture du service des Sports de la Ville du nouveau site du District et prenant à son compte la responsabilité de l'incident,
Considérant que la responsabilité du club n'est pas engagée dans cette affaire,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date ultérieure à fixer par la CSG.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Coupe 53486.1 Ofc Pantin/As La Courneuve du 14/10/17

La Commission,

Hors la présence de M. BENSERRAI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que le club visiteur s'est présenté sur place s'apercevant de rencontres amicales jouées à la place du match officiel,

Constatant que les services administratifs ont reçu un e-mail de l'Ofc Pantin le 12 octobre demandant le report du match pour cause de « circonstances exceptionnelles », ce jour ayant lieu une manifestation dans l'enceinte du stade,

Constatant qu'une réponse le jour même a été demandée par les Services Administratifs du District pour connaître la teneur de ces circonstances exceptionnelles,

Constatant qu'aucune réponse du club n'est parvenue en retour,

Constatant que le match a donc été maintenu,

Constatant que dans un e-mail du 16 octobre, l'Ofc Pantin justifie l'absence de match par des engagements pris avec un club pour effectuer des matches amicaux,

Considérant d'une part que l'Ofc Pantin a justifié le report du match par des circonstances exceptionnelles, ce qui n'est pas le cas,

Considérant que rien n'empêchait ce club de jouer le match officiel, les joueurs étant présents et que les autres équipes du club pouvaient jouer les matches amicaux,

Considérant que le club recevant a privilégié des matches non officiels à la place de la rencontre de Coupe 93,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par forfait à l'Ofc Pantin,

Dit As La Courneuve qualifié au titre du prochain tour.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Commission Départementale des Statuts et Règlements

17 Octobre 2017

Futsal

D2 A 52182.1 Paris Sport Culture/Sevran Fu 2 du 25/9/17

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la commission fait évocation sur la participation en tant que joueur de M. Darius NCHO Lic. 2328127447 suspendu lors de la rencontre en rubrique,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à Paris Sport Culture,

Constatant que ce club n'a pas souhaité apporter de commentaires,

Considérant que M. Darius NCHO a été suspendu pour six mois fermes et six mois avec sursis à compter du 13 septembre 2017 de toutes compétitions et de toutes fonctions officielles pour manquement à l'éthique sportive et établissement d'une feuille de match de complaisance lors de la Commissions Sportive de Discipline section Instruction du 27 septembre 2017,

Considérant dès lors que ce joueur ne pouvait participer à la rencontre en rubrique,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par pénalité à Paris Sport Culture (0 but, -1 point) pour en maintenir le gain à Sevran Fu (6 buts, 3 points),

Débite Paris Sport Culture des frais d'évocation.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D2 B 52270.1 Aulnay Nord Plus/Tallulah du 14/10/17

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant la présence de l'équipe recevante et l'arbitre,

Constatant l'affiliation tardive de Tallulah et l'impossibilité d'obtenir ses licences en temps et en heure malgré les demandes effectuées,

Considérant que ce club a tout fait pour être à jour mais que ses joueurs ne pouvaient être licenciés le jour du match,

Regrettant simplement que ce club n'ait pas prévenu le District afin d'éviter un déplacement inutile à son adversaire et à l'arbitre,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date ultérieure à fixer par la CSG avec frais d'arbitrage à la charge de Tallulah.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Commission Départementale des Statuts et Règlements

17 Octobre 2017

Forfaits

Coupe

U13 **As Porte de Bagnolet** du 14/10/17
U13 **Ofc Pantin** du 14/10/17
U11 **As Porte de Bagnolet** du 14/11/17

1^{er} forfait

Seniors D4 B Fc Romainville 2/**Enfants de la Goutte d'Or 2** du 15/10/17
Seniors D5 B Usm Gagny 2/**Figuig Armpd** du 15/10/17
U19 D3 A Ofc Pantin/**Neuilly Plaisance Sports** du 15/10/17
U17 D3 A **Stade de l'Est**/Espérance Paris 19è 2 du 15/10/17
U17 D4 A **Ass Noiséenne**/As Bondy 2 du 1/10/17
Cdm D2 **Championnet Sports**/Usm Audonienne du 15/10/17

Forfait général

U19 D2 B **Gournay Fc**
U15 D5 A **Usm Gagny 2**
U15 D5 E **Fc Solitaires Paris Est 3**
U15 D5 E **As Porte de Bagnolet**

Feuilles de matches non parvenues

Article 44 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis : Non envoi de la feuille de match après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou du site internet, un dernier envoi sera effectué sur la boîte électronique officielle du club avant sanctions, amende fixée dans l'annexe 3 du présent règlement et match perdu par pénalité pour en attribuer le gain au club visiteur.

Néant

Dossiers en cours

Seniors D4 A Paris Sport Culture/Afc Ile St Denis du 15/10/17 : Réclamation de l'Afc Ile St Denis sur la participation de trois joueurs de Paris Sport Culture sur la possibilité d'être suspendus lors de la rencontre en rubrique, en attente d'éventuelles observations de Paris Sport Culture, statué le 7/11/17

U17 2D A Paris Sport Culture/Ofc Couronnes du 17/10/17 : Réserve sur la qualification et la participation de sept joueurs de Paris Sport Culture susceptibles de ne pas être qualifiés à la date du match ainsi que sur la participation de cinq joueurs adverses susceptibles d'avoir joué deux matches en moins de 48 heures, statué le 24/10/17.

Commission Départementale des Statuts et Règlements

17 Octobre 2017

Tournois

Esd Montreuil Tournoi de Noël U8/U9 Futsal du 9 Décembre 2017 : **Homologué**

Esd Montreuil Tournoi de Noël U10/U11 Futsal du 10 Décembre 2017 : **Homologué**

Feuille de match Informatisée (FMI)

. En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,

. En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

. En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

Les Clubs mentionnés **en gras** sont les clubs sanctionnés.

Avertissement

Seniors D3 A **Fc Solitaires Paris Est 2/Es Parisienne 2** du 8/10/17

CDM D1 **Sevrans Fc/Fc Romainville** du 8/10/17

U15 D5 E **Af Paris 18 2/Espérance Aulnaysienne 3** du 7/10/17

Super Vétérans Poule A **Tremblay Fc/Bagnolet Fc** du 8/10/17

Futsal D2 B **Us Métro Paris Nord/Cité Sport et Culture 2** du 9/10/17

Amende - 100 Euros

Futsal D1 **Ab St Denis**/Drancy United du 7/10/17

Match perdu par pénalité

Futsal D1 **DRANCY FUTSAL 2**/Sporting République du 7/10/17

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Les dossiers du week-end du 21 et 22 octobre seront traités le 7 novembre après explications des clubs n'ayant pas eu recours à la tablette.

Les clubs n'ayant pas répondu aux demandes officielles formulées par e-mail peuvent se voir sanctionner pour absence d'explications.



District de la Seine-Saint-Denis de Football
 12 rue Eugène Varlin
 93150 Le BLANC-MESNIL

secretariat@district93foot.fff.fr
<http://district93foot.fff.fr>

Foot 93 est le journal numérique et officiel du District de la Seine-Saint-Denis de Football.

Responsable de la publication
 Claire JACOTOT

Rédaction
 Marina SAUVAGE

Fonctions

Noms

Directrice Administrative:

Mme. JACOTOT Claire

Accueil:

Mme. SAUVAGE Marina

Responsable Compétition:

M. TEURNIER Eric

Responsable Financier:

M. LEFEBVRE Didier

Secrétaire Administrative:

Mme. SAUVAGE Marina

Arbitrage:

Mme. SAUVAGE Marina

Mail: secretariat@district93foot.fff.fr

Téléphone: [01-48-19-89-40](tel:01-48-19-89-40)

Technique:

M. MATHIEU Marc

Conseiller Départemental Foot Animation:

M. ZAIDI Stéphane

Chargé de Développement:

M. MAYTRAUD Jérémy

Conseiller Technique Départemental:

M. TARDIVEAU Didier

Mail: technique@district93foot.fff.fr

Téléphone: [01-48-19-89-48](tel:01-48-19-89-48)



LUNDI	10H / 13H	14H / 18H
MARDI	9H / 13H	14H / 18H
MERCREDI	9H / 13H	14H / 19H
JEUDI	9H / 13H	14H / 18H
VENDREDI	9H / 13H	14H / 19H